

Jour de séance 55

le jeudi 17 avril 2014

13 h

Prière.

M. Gallant offre ses condoléances à la famille endeuillée d'Allison DeLong, député provincial libéral de Carleton-Centre de 1987 à 1995.

---

Pendant les déclarations de députés, le président de la Chambre interrompt les délibérations à un certain nombre d'occasions pour sommer certains députés de couper court à leurs déclarations, car elles sont composées d'attaques personnelles contre d'autres députés.

---

Conformément à l'avis de motion 37, M. Doucet, appuyé par M. Kenny, propose ce qui suit :

attendu que le gouvernement Harper a annoncé la fermeture de huit bureaux régionaux d'Anciens combattants au Canada, y compris deux bureaux au Canada atlantique ;

attendu que les bureaux régionaux assurent des services de soutien très nécessaires aux anciens combattants canadiens de l'ensemble du pays ;

attendu que les anciens combattants et de nombreux groupes de soutien aux anciens combattants ont fait part de leurs préoccupations à propos de la possibilité que la démarche visant la fermeture des bureaux et la prestation de services en ligne et aux centres de Service Canada donne lieu à une réduction importante des services ;

attendu que certains se sont dits préoccupés par la possibilité que l'absence d'un service désigné oblige de nombreux anciens combattants à parcourir de longues distances pour obtenir les services et le soutien dont ils ont besoin ;

attendu que nos anciens combattants, qui ont servi notre pays et ont fait des sacrifices en son nom, méritent d'être traités avec dignité et respect et que de nombreuses personnes croient que la décision du gouvernement Harper à cet égard constitue un abus de confiance ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande unanimement au gouvernement Harper de revenir sur sa décision de fermer les bureaux régionaux d'Anciens combattants.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry assume la suppléance à la présidence.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion 37, mise aux voix, est rejetée.

Conformément à l'avis de motion 48, M. Boudreau, appuyé par M. Collins, propose ce qui suit :

attendu que l'éducation postsecondaire et la formation sont indispensables à la croissance et à la prospérité futures de notre province ;

attendu que, au cours des quatre dernières années, les droits de scolarité dans nos établissements postsecondaires ont augmenté de plus de 10 %, en moyenne ;

attendu que l'augmentation des droits de scolarité constitue, pour les personnes qui veulent s'inscrire à des programmes, un obstacle à l'accès à l'éducation postsecondaire ;

attendu que le gouvernement Alward a très peu fait pour améliorer l'accès à l'éducation postsecondaire ;

attendu que le gouvernement Alward a très peu fait pour résoudre les questions liées à l'endettement étudiant ;

attendu que, malgré l'engagement à examiner les questions relatives à l'accès, nous n'avons pas encore noté de changements positifs ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail à présenter sans délai un plan qui permettra d'aplanir les obstacles à l'accès à l'éducation postsecondaire.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, le président suppléant interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 33 (16 avril 2014).